

Afin d'éviter tout désagrément, nous vous indiquons les règles principales à respecter IMPERATIVEMENT dans toutes les phases du chantier : avant, pendant et après la pose.

Pour les parquets collés sur sol chauffant, voir la fiche technique spécifique Pose parquet sur sol chauffant.

CONDITIONS GENERALES DE POSE DES PARQUETS COLLES (Voir fiche technique spécifique)

VERIFICATION ET PREPARATION DU SUPPORT

La préparation des supports, particulièrement importante pour les parquets collés, implique que le support doit être **PLAN, PROPRE**, avoir une **POROSITE NORMALE, SAIN, SEC** et **SOLIDE** (Règle des 3P, 3S).

PLAN : (Voir tableau) – Sur une chape rapportée, la flèche maximale acceptable du support est de 5mm sous la règle de 2m.

PROPRE : Gratter le support afin d'éliminer toutes traces de peinture, plâtre, laitance... Balayer soigneusement le support.

POROSITE NORMALE : une porosité excessive est nuisible ;

SAIN : On fait ici référence aux remontées d'humidité affectant les supports, en particulier dans le cas de pose sur terre-plein. Pour éviter ce problème, on peut appliquer une résine époxy pour éviter toute reprise d'humidité néfaste à la stabilité du bois comme à la tenue de la colle. Le support ne doit pas être susceptible d'exposer le parquet à des remontées d'humidité capillaires sous quelque forme que ce soit.

SEC : le taux d'humidité du support doit être < à 3% (1.5% pour sol chauffant – 0.5% chape anhydrite). Le séchage des chapes ciment doit être de 2 semaines par cm d'épaisseur, augmentée de 50% en période humide.

SOLIDE : il doit présenter une cohésion suffisante en surface comme en profondeur et ne doit pas être poudreux.

Le support peut être à base de liants hydrauliques, type chape rapportée, incorporée, plancher et dallage en béton surfacé soigné ou dalle préfabriquée. Le DTU détermine le type de supports et la planéité nécessaire permettant de recevoir un parquet collé. (Voir tableau adéquation entre support et parquet)

La pose collée de parquet n'est possible directement que sur les chapes, ouvrage d'interposition ou enduit de lissage.

Dans tous les autres cas, il faudra prévoir soit une chape rapportée, soit un enduit de lissage.

Toute chape mal dosée doit être recouverte d'un panneau de particules collé et vissé.

En cas d'imperfection du support ne pas hésiter à appliquer un primaire et enduit de lissage agréés pour recevoir des parquets collés. Destiné à corriger des défauts de surface, l'enduit de lissage, à la différence d'un ouvrage d'interposition, ne peut en aucun cas modifier la planéité générale ou l'horizontalité de l'ouvrage, ni remédier à un manque de cohésion de l'ouvrage.

(Voir fiche technique enduit de lissage)

Dans le cas où l'on ne connaît pas la nature exacte du support en béton ou sur vieux carrelage, notamment en rez-de-chaussée sur terre plein, nous conseillons fortement de passer une résine époxydique destinée au traitement des remontées d'humidité, du type EPONAL 336.

Le support peut être à base de bois ou panneaux dérivés du bois, type panneau aggloméré bois (faux plancher) ou dans le cas d'une rénovation, un ancien parquet. Les planchers flottants sont exclus.

Sur vieux parquets, nous conseillons après ponçage préalable de passer un primaire bi-composant de type EPONAL Primabois et un enduit de lissage spécifique de type ROXOL Flex.

On peut intercaler (pose en diagonale) une sous-couche pour une meilleure isolation phonique. Attendre 2 jours avant le collage du parquet, afin de permettre à l'humidité due au collage de la sous-couche, de s'évaporer.

MISE EN ŒUVRE DU PARQUET

HYGROMETRIE DES LOCAUX : entre 45 et 65% de taux d'hygrométrie

HYGROMETRIE DU PARQUET : entre 7 et 11%

TEMPERATURE DES LOCAUX : 15° et plus.

SOL CHAUFFANT : Lire la **fiche spécifique pose sur sol chauffant**.

Il est nécessaire de prévoir dès la pose, les jeux nécessaires à leurs variations dimensionnelles

JOINT DE DILATATION. Dans tous les cas, il est nécessaire de ménager un jeu de dilatation de 2 mm par m (si pièce de 5m de large, joint de dilatation de 10mm) avec un minimum de 8mm en périphérie et autour de tout obstacle fixe (pieds des huisseries, tuyaux de chauffage, cheminées, escaliers,...).

Sauf dispositions contraires, on pose la longueur des lames perpendiculairement à la façade éclairée.

Sauf pour les parquets en bois debout, le replanissage général doit être réalisé au moins 3 semaines après la pose du parquet. Il est exécuté après les travaux de peinture.

Si les conditions de terminaison du chantier nécessitent une protection, celle ci ne doit être disposée qu'après séchage de la colle. La pose d'un film imperméable est à proscrire formellement. Utiliser notre protection FLOORLINER VAPOR avec film respirant.

APRES LA POSE, les conditions de température et d'hygrométrie de l'air doivent être maintenues.

Pour éviter des problèmes liés à la condensation, notamment dans des lieux à forte hygrométrie (Bassin d'Arcachon...), dans les vérandas ainsi que dans les locaux bien isolés thermiquement, veillez à conserver une température minimale pendant l'hiver (15°), à bien ventiler (VMC) pour évacuer les excès de vapeur d'eau et à bien isoler votre habitation.